

## INTERNATIONALER KONGRESS

FRÜHKINDLICHE MEHRSPRACHIGKEIT  
MULTILINGUISME PRÉCOCE  
MULTILINGUALISM IN EARLY CHILDHOOD

CONGRESSHALLE SAARBRÜCKEN · 17./18. SEPTEMBER 2007

**J-Michel MERILLOU**

## Deutsch in Lothringen : ein mosellanisches Modell zur Vermittlung der Nachbarsprache

Contenu de l'intervention :

### Apprendre la langue du voisin : l'exemple mosellan.

Mon objectif est de vous présenter les dispositifs mosellans d'enseignement de l'allemand à l'école primaire (maternelle + élémentaire). En quoi sont-ils particuliers et pourquoi le département de la Moselle a-t-il ces dispositifs particuliers ?

### 1. Quelques chiffres sur l'enseignement de l'allemand dans le département de la Moselle

Actuellement deux dispositifs cohabitent dans nos écoles mosellanes :

- l'un académique (L'Académie de Nancy-Metz comprend les départements de la Moselle, la Meurthe et Moselle, la Meuse et les Vosges), mais propre à la Moselle, c'est de celui là dont nous allons parler.
- l'autre national, correspondant aux Programmes et Instructions Officielles (La France est un pays très centralisé en matière d'enseignement, contrairement à l'Allemagne). Les programmes nationaux de 2002 introduisent en effet pour la première fois les langues vivantes comme discipline scolaire obligatoire au cycle 3 avec des contenus et un horaire. (1h 30 par semaine, si possible en 2 x 45 minutes)

L'addition de ces deux dispositifs nous donne actuellement un chiffre pour la Moselle de **62,6% des élèves du primaire qui apprennent l'allemand**. Chiffre impressionnant si l'on compare avec le niveau national (8%), et même académique (44%), mais en légère baisse cependant (70,16% en 98/99).

Remarque : à l'entrée au collège ce chiffre tombe à 45,7%, en raison de la concurrence de l'anglais souvent plébiscité par les familles.

Au collège : 45,7 % (7,9 % au plan national)

Au lycée : 24,2 % (8,5 % au plan national)

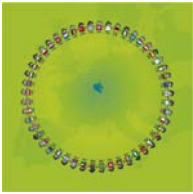
**2. Historique de cet enseignement**, pour rappeler que la Moselle a été précurseur (avec l'Alsace) de l'enseignement de l'allemand à l'école primaire.

**En 1976**, l'Inspecteur d'Académie de Moselle mettait en place un programme d'actions particulières d'enseignement de l'allemand destiné aux élèves dialectophones des écoles élémentaires du département. (cf situation linguistique du département avec une zone dialectale à l'est d'un axe Thionville- Sarrebourg)

Ce programme, encore appelé *réforme Holderith*, était basé sur le volontariat des maîtres et leurs compétences linguistiques (nombre non négligeable à l'époque de maîtres ayant ces compétences.)

**La circulaire rectoriale « Langue et Culture Régionale : voie spécifique mosellane »** du 10 septembre **1990** et ses compléments du 26 octobre 1994 ont précisé les orientations et les modalités d'une véritable politique régionale des langues vivantes de la maternelle au lycée.

Une « **Convention de coopération Moselle Sarre dans les domaines de l'Éducation** » était signée le 26 novembre **1991** par le Ministre de l'Éducation du Land de Sarre et le Recteur de l'Académie.



## INTERNATIONALER KONGRESS

FRÜHKINDLICHE MEHRSPRACHIGKEIT  
MULTILINGUISME PRÉCOCE  
MULTILINGUALISM IN EARLY CHILDHOOD

CONGRESSHALLE SAARBRÜCKEN · 17./18. SEPTEMBER 2007

### 3. Comment se décline cet enseignement spécifique de l'allemand ?

Trois niveaux :

#### - niveau 1 : Dispositif 3h/semaine (appelé également VSM 1) : environ 2500 élèves sont concernés

**3 heures hebdomadaires** d'enseignement de l'allemand, de la MS au CM2 : 41 écoles dont 20 maternelles  
Cet enseignement est prioritairement dispensé par les maîtres de l'école habilités à cet effet par l'Inspecteur d'Académie

conditions :

- des maîtres habilités donc
- horaire pris sur l'horaire langues vivantes (au cycle 3) + sur toutes les autres matières sauf le français.

#### - niveau 2 : Les écoles biculturelles. (VSM 2) : 6 à 9 heures/semaine

**6 à 9 heures hebdomadaires** d'enseignement de la **langue** allemande et des activités ou des enseignements disciplinaires conduits **en allemand**.

9 sites : Bitch, Creutzwald, Freyming-Merlebach, Metz, Sarrebourg, Thionville, Sarreguemines, Spicheren qui monte actuellement en puissance et depuis cette rentrée Forbach Creutzberg.

- **niveau 3** : Un seul site celui de **Sarreguemines** fonctionne **à parité horaire**, soit 13 h en langue française et 13 h en langue allemande.

**Remarque : Spicheren** CE1 paritaire en septembre 2007

conditions :

- des maîtres habilités
- présence d'un maître allemand en surnombre dans l'équipe enseignante (réfèrent linguistique et culturel)
- un directeur déchargé de classe, ayant pour mission de coordonner et d'animer l'ensemble des écoles du site.
- obligation d'avoir une classe partenaire : des échanges et rencontres réguliers avec des partenaires allemands font partie des enseignements. Ils sont obligatoires.

- Les choix pédagogiques :

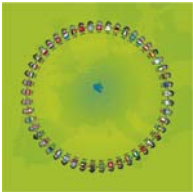
Ils s'inscrivent bien évidemment dans une obligation : respecter les programmes nationaux.

Pas de matière uniquement en allemand, mais des « modules ». C'est au maître et à l'équipe de maîtres de décider quelle leçon sera présentée en allemand, avec mutualisation des fiches et du matériel, pour arriver au volume demandé de présence de la langue allemande dans sa classe.

L'idée, c'est qu'une leçon de sciences, même menée en allemand a pour objectif d'acquérir une notion scientifique. La langue allemande n'est que le support à cette séance de sciences.

Les problèmes :

- affectation des maîtres parfois difficile, étiquetage des postes, adéquation entre les besoins et les demandes d'affectation des maîtres
- la compétence des maîtres
- la continuité au collège
- la prise en compte des enfants en difficulté. L'honneur de notre dispositif : des écoles de quartier ( en ZEP éventuellement)
- Vers une évolution de ces dispositifs ? faire évoluer ces dispositifs ?



## INTERNATIONALER KONGRESS

FRÜHKINDLICHE MEHRSPRACHIGKEIT  
MULTILINGUISME PRÉCOCE  
MULTILINGUALISM IN EARLY CHILDHOOD

CONGRESSHALLE SAARBRÜCKEN · 17./18. SEPTEMBER 2007

### 4. La place de l'école maternelle :

Une pédagogie basée sur un environnement bilingue et ludique, avec quelques principes de base :

- Exploiter la pulsion d'imitation du jeune enfant dont on sait qu'elle joue un rôle considérable dans l'apprentissage d'une langue comme dans celui de toute vie sociale. D'où les activités répétitives, socialisantes : rituels du matin, salutations, le temps qu'il fait, chansons, comptines...
- Mettre en place des habitudes articulatoires (gestes sociaux) de manière aisée et naturelle avant l'âge où commencent les inhibitions dans ce domaine.
- Développer les compétences auditives
- Une approche culturelle forte

### d'où le projet d'échanges Erzieherinnen/éducatrices de jeunes enfants

Les Erzieherinnen : Projet initié par le Conseil Général, au niveau collectivités territoriales françaises et sarroises : échanges entre d'éducatrices et Erzieherinnen allemandes.

Actuellement 46 éducatrices sont concernées (23 couples). Toutes les écoles maternelles des sites biculturels (à l'exception d'une je crois) bénéficient de la présence d'une Erzieherin allemande.

### 5. La coopération transfrontalière – Le Centre Transfrontalier de Saint Avold

Ces dispositifs d'enseignement approfondi de l'allemand s'inscrivent dans une dynamique transfrontalière. Cette dynamique est fondée sur la proximité, voire la coexistence de deux cultures et de deux langues, la volonté d'apprendre la langue du voisin et de mieux connaître sa culture.

Les échanges et rencontres d'élèves et de maîtres, les partenariats entre établissements, les projets communs avec nos voisins européens, notamment ceux de Sarre et de Rhénanie Palatinat accompagnent et prolongent les enseignements conduits dans les écoles, les collèges et les lycées.

Le Centre Transfrontalier est l'outil privilégié de cette coopération. Il est installé au collège La Fontaine de Saint Avold. Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie de la Moselle, il a pour mission

- la promotion de la langue allemande
- le développement des échanges et du partenariat de proximité
- le développement de son centre de sa bibliothèque, centre de documentation et d'information (BCDI)
- la promotion et le développement d'actions de formation, d'information, de production d'outils, de recherche....